



# **ALLIANCE DES DÉMOCRATES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL (ADDI)**



**CONTRAT SOCIAL-  
DÉMOCRATE POUR  
LE PROGRÈS  
COLLECTIF ET  
LA RÉSILIENCE  
SOCIALE  
2020-2025**

***20 MESURES PHARES***

- 1. 60 ANS D'INDÉPENDANCE**
- 2. 60 MESURES OPÉRATIONNELLES**
- 3. 60 MOIS D' ACTIONS**
- 4. 10 000 MILLIARDS DE FCFA D'ENGAGEMENT FINANCIER**
- 5. UN MANDAT UNIQUE DE TRANSITION 2020-2025**

# NOTRE VISION



Bâtir au Togo, un modèle démocratique qui met l'être humain au centre de la gouvernance politique, économique et sociale dans lequel, les libertés sont protégées par tous et pour tous à travers des institutions fortes. Il s'agit dans le cadre de la démocratie libérale et dans le respect du libre jeu du marché social, de mener des réformes et des changements afin d'aboutir à une organisation sociale plus juste. Ce modèle de société que nous vous proposons sera basé sur les valeurs fondamentales **d'intégrité, de transparence, d'équité et d'humilité.**

Au plan économique, il s'agit de construire une société togolaise au sein de laquelle l'action de l'Etat sur la production et les marchés, vise à la satisfaction de la demande en biens de consommation et services essentiels et au plein emploi.

La stabilité du cadre macroéconomique du Togo permet d'espérer de meilleures performances en termes de croissance économique inclusive. La relance de la croissance économique permettra de dégager des ressources internes et d'exploiter au mieux les ressources externes. Cet effort de mobilisation endogène va favoriser une meilleure mise en œuvre des programmes de développement intégral durable et sortir de la trappe des politiques urgentistes et improvisées. Aussi devrait-on réorienter la dette vers les secteurs porteurs de croissance inclusive. Pour ce faire, la recherche d'un taux de croissance de 8% en moyenne par an au cours du mandat reste un objectif à atteindre afin d'améliorer les conditions de vie des populations et réduire la pauvreté.

Notre vision prend en compte toutes les aspirations fortes et légitimes des Togolaises et des Togolais. Elle consiste à tirer tout le bénéfice possible de l'histoire, des aspirations et des capacités de la population et agir avec détermination, en vue de l'avènement d'une société où hommes et femmes (enfants, adolescents, jeunes adultes et vieux) vivent heureux et en paix dans une Nation véritablement démocratique, unie et solidaire.

# NOTRE CONTRAT AVEC LA NATION TOGOLAISE



Bientôt le Togo fêtera le soixantième anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Malheureusement, au lieu de déployer ses efforts pour le développement socio-économique du pays, la population s'est plutôt engagée dans une lutte interminable pour acquérir sa liberté et plus de démocratie.

Depuis le 13 janvier 1963, les Togolaises et les Togolais rêvaient d'une alternance pacifique et d'un changement dans le mode de gouvernance. Ils ont eu droit à une très courte période de répit d'un an de transition entre 1991 et 1993, suivie très rapidement d'une restauration méthodique de l'autoritarisme.

Les élans de conquête de liberté et de démocratie suscité par les soulèvements populaires du 05 Octobre 1990 et du 19 août 2017, se sont peu à peu estompés pour faire place au désenchantement. A la crise politique permanente, s'est greffée une crise morale très profonde qui rend la population togolaise de plus en plus pauvre, vulnérable et sans espoir d'un lendemain meilleur.

Le 27 Avril 2020, les Togolaises et les Togolaises fêteront le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession de leur pays à la souveraineté internationale. Il est plus qu'une obligation que de sortir le Togo des conjonctures critiques et d'éviter que le pays sombre dans une situation plus chaotique. En effet, les tensions politiques, l'inquiétude, le désespoir et la souffrance sociale sont immenses. Le chômage, les inégalités, la mauvaise répartition des richesses du pays, l'injustice sociale, sont sources de l'exode rural, de la fuite des cerveaux, de l'émigration, de l'insécurité grandissante et de la montée de l'incivisme et du mépris des symboles les plus élémentaires de l'Etat (drapeau, hymne national, autorité de l'état, feux tricolores, etc.).

Les Togolaises et les Togolais méritent d'attendre que leurs gouvernants prennent la mesure de ces différents maux et engagent le pays dans une nouvelle forme de gouvernance basée sur les valeurs d'intégrité, de transparence et d'équité. Ils souhaitent voir leurs angoisses, colères, paniques, aspirations et leur quête du mieux vivre, pris en compte dans les actions quotidiennes du Gouvernement. Le devoir des socio-démocrates comme l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI), est d'y répondre avec sérieux, conviction, vérité dans l'action.

C'est pourquoi, l'ADDI propose la présente plateforme à la population togolaise et donc à toutes les forces politiques, économiques et sociales, notamment les partis politiques acquis au changement, le secteur privé, la société civile, les syndicats, les travailleurs du secteur public, privé et informel, les élèves, les étudiants, les femmes, les jeunes, les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les commerçants, etc. afin qu'ensemble, nous engagions le Togo sur les voies du développement durable après 60 années tumultueuses post-indépendance.

ADDI à travers notre candidature se positionne en une force alternative de rassemblement pour obtenir l'alternance en 2020. Une fois la victoire assurée par cette nouvelle force alternative, nous nous engageons à ouvrir la gestion du pays à toutes les compétences nationales, et à nous imposer une période transitoire de 5 ans, à l'issue de laquelle, le Président de la République ne devra plus être candidat à l'élection présidentielle de 2025.

Nous souhaitons donc vivement que la période 2020-2025 serve en définitive à recadrer les actions du Gouvernement et de l'Etat afin de tracer un nouveau chemin pour le pays et un nouvel avenir pour les générations présentes et futures.

C'est pourquoi, pour bâtir un Togo démocratique, réconcilié, uni dans diversité prospère économiquement et résilient socialement, **nous nous engageons solennellement à mettre en œuvre 60 mesures opérationnelles (dont 20 mesures phares) pendant 60 mois de transition.**



**20 MESURES PHARES**



# MESURES POLITIQUES

**Mesure phare 1 :** Faire un mandat unique de cinq (05) ans pour une transition inclusive, le déverrouillage des institutions et les réformes constitutionnelles et institutionnelles consensuelles en vue de la consolidation de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie.

**Mesure phare 2 :** Prendre d'urgence des mesures effectives d'apaisement

Une priorité absolue sera accordée au renforcement de l'unité nationale pour garantir une stabilité politique et construire une société togolaise solidaire où sont bannis toutes formes de torture, l'ethnocentrisme, le régionalisme, le tribalisme, le sectarisme.

Pour ce faire, notre Gouvernement :

- ✓ Fera adopter de façon consensuelle des mesures d'apaisement qui rassure les perdants des élections ;
- ✓ Proscrira de la gouvernance publique toute les actions tendant à favoriser l'exclusion et la chasse aux sorcières ;
- ✓ S'attachera toutes les compétences nationales avérées sans distinction aucune si ce n'est la compétence, l'honnêteté et le désir de servir loyalement le pays dans la gestion de la période 2020-2025, envisagée comme une période de transition ;
- ✓ Assurera la publication intégrale du rapport de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) et la mise en œuvre effective de toutes ses recommandations.

Pour traduire concrètement, notre ferme engagement pour la paix durable et la réconciliation entre les fils et les filles de notre pays, nous proposons ds mesures pour une refondation de la République et la Nation Togolaise, orientée vers le vivre ensemble, dans le grand pardon, la tolérance et l'acceptation mutuelle et un Togo réconcilié avec lui-même, uni, démocratique et prospère.

Il s'agira de proposer une amnistie générale sans condition ni exception, c'est-à-dire : (i) pour tous les auteurs, co-auteurs, et complices de tous les actes, infractions et délits de tous les exécutifs de 1958 à nos jours ; (ii) pour tous les militaires de tous rangs et grades, ainsi que tous les personnels des forces de défense et de sécurité de 1963 à notre entrée en fonction.

**Mesure phare 3 :** Prendre des mesures exceptionnelles de libération de toutes les personnes arrêtées dans le cadre des manifestations de rue de ces dernières années.

Il est de notoriété que des Togolais et des Togolaises ont régulièrement manifesté leur refus de l'arbitraire en descendant massivement et pacifiquement dans les rues, de Lomé à Cinkancé pour réclamer plus de liberté, de justice et d'amélioration de leurs conditions de vie. Les autorités, sans donner suite aux revendications légitimes des populations ont plutôt répondu par des arrestations arbitraires et des chasses à l'homme ayant entraîné le départ de nombreux citoyens et citoyennes en exil forcé au Ghana et au Bénin.

Pour réparer cette violence de l'Etat, il sera pris des mesures d'élargissement de l'ensemble des personnes arrêtées dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées depuis Août 2017 à Mars 2020 notamment.

**Mesure phare 4 :** Initier une réforme constitutionnelle consensuelle de consolidation de l'Etat de droit et de mise en place des institutions fortes et crédibles

Pour répondre aux préoccupations des Togolaises et des Togolais, les réformes constitutionnelles et institutionnelles seront réalisées au cours de la première année après la prise de fonction du nouveau Gouvernement.

En ce qui concerne la constitution, une commission chargée de faire une relecture profonde de la Constitution sera mise en place. Les recommandations de la commission seront publiées pour recueillir les avis de la population. Un référendum sera ensuite organisé pour approuver la nouvelle constitution ; les nouvelles institutions seront mises en place à la lumière des dispositions de cette nouvelle constitution.



# MESURES SECURITAIRES

**Mesure phare 5** : Augmenter significativement le ratio policier-gendarme/population et prendre des mesures drastiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme

En vue d'accroître les capacités opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des forces de sécurité, il devra être réorienté les services de police et de gendarmerie vers une police de proximité capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux attentes des populations en matière de sécurité et dans le respect des droits et libertés de la personne humaine.

La police de proximité participera à l'amélioration du renseignement ce qui contribuera à l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. En effet, l'un des problèmes qui menacent la sécurité de la sous-région Ouest Africaine reste le phénomène de radicalisation et /ou l'extrémisme violent. Ceci est la conséquence de l'effondrement du système sécuritaire des pays de la sous-région face à la virulence des attaques terroristes et l'impréparation des appareils de défense, dans un contexte d'amplification effarante de la menace terroriste et de détérioration des conditions de vie des populations.

Le Togo notre pays, n'a pas été jusqu'à présent concernée par le développement d'un extrémisme violent endogène, ni même exogène. Cependant, des menaces extérieures ne sont pas à exclure, en raison d'une frontière commune avec le Burkina Faso, déjà affecté par la présence de groupes extrémistes, et avec le Bénin et le Ghana, qui connaissent les mêmes préoccupations.

Pour lutter durablement contre ce phénomène, notre gouvernement adoptera une feuille de route pour les forces de défense et de sécurité et les diverses composantes de la société togolaise en vue de la prévention de l'extrémisme violent qui combine deux approches : une approche sécuritaire dure avec une approche multi-acteurs souple.

Pour la traduction concrète de la mesure phare 5, notre Gouvernement va :

- ✓ Prendre dans les trente (30) jours qui suivent notre prise de fonction, un Décret d'application de la loi portant statut particulier de la Police Nationale, qui devrait permettre à ce corps d'avoir un cadre de travail plus moderne et mieux adapté aux nouveaux défis sécuritaires, mais qui est resté sans effet jusqu'à ce jour.

- ✓ Adopter, en collaboration avec les autres Etats de la sous-région, un plan d'actions pour les forces de défense et de sécurité et les diverses composantes de la société togolaise en vue de la prévention de l'extrémisme violent et de toute forme de terrorisme.
- ✓ Augmenter significativement le ratio policier-gendarmerie/population à 250 policiers et gendarmes pour 100. 000 habitants et réorienter les services de police et de gendarmerie vers une police de proximité.
- ✓ Faire intégrer des plans locaux de sécurité, avec des moyens adéquats, et prenant en compte la prévention de la criminalité en général et la prévention de l'extrémisme violent en particulier, dans les plans locaux de développement qui seront élaborés par les différentes communes récemment mises en place.

# MESURES ECONOMIQUES



**Mesure phare 6** : Réaliser des audits organisationnels, stratégiques, financiers et comptables des Ministères et des établissements publics.

Pour nous permettre d'obtenir un point de vue neutre et précis de la situation financière, l'ensemble du secteur des organismes publics sera soumis à ses audits par des cabinets indépendants qui par la suite fourniront des conseils et des recommandations pour la bonne administration et gestion de l'administration publique.

**Mesure phare 7** : Promouvoir la production de produits vivriers, la viande et le poisson. Cette mesure vise à : (i) assurer l'autosuffisance en matière de riz en aménageant de manière conséquente les potentialités dont dispose le Togo notamment les bassins rizicoles ; (ii) favoriser l'installation d'unités de production de volailles, d'ovins de bovins et de porcins et en appuyant la création de nouvelles filières de production animale ; (iii) développer la filière apicole pour augmenter la production de miel local de qualité ; (iv) développer la filière piscicole pour augmenter la production de produits halieutiques ; et (v) assurer une production vivrière qui permette de pérenniser l'autosuffisance alimentaire au Togo et de favoriser l'exportation le surplus de produits vivriers.

**Mesure phare 8** : Augmenter significativement le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et revaloriser la pension de retraite et surtout l'indexer au taux d'inflation.

**Mesure phare 9** : Elaborer et mettre en œuvre une charte sur la distribution équitable des richesses qui prévoira des ristournes de revenus des exploitations minières aux collectivités locales du lieu d'exploitation, appuyée des mesures de gestion transparente des revenus liés aux ressources minières et la protection de l'environnement.

**Mesure phare 10** : Créer des pôles de développement des entreprises de production et de transformations agricoles adaptées à chaque région du pays.

Cette mesure fondamentale nécessitera :

- (i) D'étendre la mise en valeur des terres cultivables en subventionnant les jeunes pour les métiers agricoles ;

- (ii) De diversifier la production agricole par la dynamisation des filières de l'arachide, de l'anacarde, du karité, du néré, du soja, du tamarin, du palmier à huile, des fruits (ananas, papaye, pastèque, mangue, etc.), des tubercules etc. ;
- (iii) De remettre en place un service semi-public d'encadrement des paysans pour permettre l'amélioration du rendement moyen de la production des céréales et la réduction des pertes post-récoltes ;
- (iv) De faciliter l'accès au financement aux paysans et aux entreprises agricoles en partenariat avec les banques et les institutions de micro finances ;
- (v) De promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- (vi) De faciliter l'accès aux intrants améliorés ;
- (vii) Développer le système d'irrigations et de valorisation des eaux de surface.

**Mesure phare 11** : Instaurer la justice fiscale pour une justice sociale au Togo.

Payer des impôts est un devoir civique et citoyen. Encore faut-il que l'impôt soit juste. Pour que l'impôt ne serve plus à enrichir une petite minorité qui s'accapare les richesses du pays au détriment de la majorité des Togolais et des Togolaises, notre Gouvernement s'engage à :

- Réduire la pression fiscale sur les petits contribuables (petits commerçants, secteur informel, ménages, etc.) tout en élargissant l'assiette fiscale ;
- Lutter efficacement et sans merci contre la fraude fiscale et à réduire les possibilités d'évasion fiscale ;
- Prendre un décret d'application de la loi sur la déclaration des biens et avoirs dans les trente (30) jours qui suivent notre prise de fonction ; et
- Lutter contre la corruption.

# MESURES SOCIALES



**Mesure phare 12** : Accorder une priorité absolue à la création d'emplois décents notamment pour les jeunes.

Il sera procédé à une relecture profonde des programmes de tous les ordres d'enseignement pour une meilleure adéquation de l'éducation/formation-emploi.

En outre, les jeunes de PROVONAT seront graduellement recrutés dans la fonction publique. Des discussions seront menées avec les structures d'accueil de ces jeunes dans le secteur privé pour les inciter à leur offrir des emplois permanents.

**Mesure phare 13** : Créer quatre autres universités dans les régions (une dans la région des savanes, une dans la région centrale et deux dans la région des plateaux en veillant à l'adéquation réelle formation-emploi-développement), ainsi qu'un lycée scientifique par région. Il sera institué le téléenseignement dans toutes ces universités pour palier à l'insuffisance d'enseignants qualifiés.

**Mesure phare 14** : Renforcer la performance des services de santé, par la modernisation des hôpitaux préfectoraux, des hôpitaux régionaux et des CHU par un plateau technique adapté à leur fonction, notamment : (i) l'échographie dans chaque hôpital préfectoral, le scanner dans chaque hôpital régional, et scanner et IRM dans chaque CHU ; (ii) la mise en place des "cliniques ambulantes" et de la télémédecine pour suppléer à l'insuffisance d'équipement et de personnel spécialisé dans certaines régions ; (iii) le financement public des programmes de santé publiques (VIH/SIDA, Paludisme, Tuberculose, maladies non transmissibles, maladies émergentes et réémergentes, vaccination, santé infantile, santé des adolescents, santé des personnes âgées, santé maternelle et planification familiale etc.).

**Mesure phare 15** : Réduire le train de vie de l'Etat pour accroître les ressources publiques allouées notamment aux secteurs sociaux.

Les économies sur les voyages présidentiels permettront par exemple de réaliser environ deux forages par semaine au profit des populations.

**Mesure phare 16 :** Réaliser des logements décents et à coût modéré sur l'ensemble du territoire pour l'amélioration du cadre de vie des Togolais.

Nous discuterons avec les agents de l'Etat bénéficiaires d'indemnités de logement des modalités de leur participation éventuelle à ce programme.

L'objectif dans ce sous-secteur est d'assurer un meilleur maillage du pays en réseau urbain et un logement décent aux populations tant en milieu rural qu'urbain. C'est pourquoi, notre gouvernement s'attachera à viabiliser tous les chefs-lieux de Préfecture, en les dotant en équipements de services de base fonctionnels : eau courante, énergie électrique, infrastructures sportives et culturelles.

**Mesure phare 17 :** Faire une révision profonde des dispositions régissant le vote de la Diaspora de sorte à la rendre plus effective, inclusive et permettant le vote effectif de l'ensemble des togolais vivants à l'extérieur.

**Mesure phare 18 :** Réserver 25% des postes électifs et nominatifs du pays aux personnes jeunes âgées de moins de 36 ans, ainsi que 25% aux femmes.

**Mesure phare 19 :** Rendre la carte d'identité nationale accessible par tous, par la suppression du certificat de nationalité pour les togolais de naissance et la déconcentration au niveau communal des services de délivrance et des services d'état civil rendus plus performant par la refondation et modernisation intégrale de l'état civile, ainsi que la digitalisation de tous les services administratifs.

**Mesure phare 20 :** Réaliser une infrastructure sportive de qualité déconcentrée au niveau communal, nécessaire à l'encadrement approprié des jeunes et du sport à tous les âges.

# NOTRE APPEL, NOTRE MAIN TENDUE

ADDI à travers notre candidature propose que des actions concertées permettent l'instauration d'un vrai changement dans tous les domaines de la vie de la Nation.

Pour mettre son projet en œuvre, nous avons besoin de la contribution de toutes les Togolaises et de tous les Togolais, présents sur le territoire national et ceux de la diaspora.

Pour la période 2020-2025, ADDI à travers notre candidature veut être un acteur et un artisan de la paix, de la promotion de la démocratie, de l'unité nationale, de la justice, de la solidarité nationale, de l'apaisement et de la décrispation de la vie politique nationale et du progrès socio-économique.

**Après 60 ans d'indépendance, nous nous engageons solennellement à mettre en œuvre 60 mesures opérationnelles (dont 20 mesures phares) pendant 60 mois, ce pour réinventer un Togo réconcilié, uni, démocratique et prospère pour tous !**

Nous tendons la main au candidat Agbeyomé KODJO,  
Nous tendons la main au candidat Faure GNASSINGBE,  
Nous tendons la main au candidat Georges William KUESSAN,  
Nous tendons la main au candidat Jean-Pierre FABRE,  
Nous tendons la main au candidat Kokou WOLOU,  
Nous tendons la main au candidat Mohamed Tchassona TRAORE,  
Nous tendons la main aux forces de défense et de sécurité,  
Nous tendons la main aux autorités religieuses et traditionnelles,  
Nous tendons la main aux partis politiques de l'opposition et de la majorité au pouvoir,  
Nous tendons la main à la diaspora Togolaise,  
Nous tendons la main aux acteurs de la société civile togolaise,  
Nous tendons la main à toutes les forces vives de la Nation Togolaise...

**Pour de nouveaux armistices fondateurs de la République et la Nation Togolaise, dans le grand pardon, la tolérance et l'acceptation mutuelle, pour un Togo réconcilié avec lui-même, uni, démocratique et prospère.**